

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 Octobre 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 25/10/2023

L'an 2023, le 23 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Jeudi 19 Octobre 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle, BAZIN Patricia, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, PETIBON Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENOUX Thierry à M. SICOT Philippe

Excusé(s) : Mme GAHINET Carole

Absent(s) : Mme GUEGUEN Laurence

M. MUSSETA Jean-Christophe a été élu secrétaire de séance

DEL 081-23-038 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CENTRES DE LOISIRS DE CLAYES ET PARTHENAY-DE-BRETAGNE - SELECTION DU PRESTATAIRE

Les communes de CLAYES et PARTHENAY-DE-BRETAGNE, communes limitrophes, mutualisent historiquement la gestion de leurs centres de loisirs, dans le cadre d'un dispositif multisites avec une direction commune.

La gestion du centre de loisirs multisites était jusqu'à présent déléguée à l'association Les Francas d'Ille et-Vilaine dans le cadre d'une convention d'objectifs. Cette convention prend fin au 31 décembre 2023.

Les communes de Clayes et Parthenay-de-Bretagne ont souhaité procéder à une procédure commune de concession en application des articles L. 3000-1 et suivants du code de la commande publique pour confier la gestion de leurs centres de loisirs. Une convention constitutive du groupement de commande a été signée entre les deux communes.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 5 septembre 2023 conformément aux règles de publicité et de mise en concurrence.

Trois prestataires ont déposé une candidature : Familles rurales, UFCV, Léo Lagrange. La commission d'analyse des dossiers, réunie le 21 septembre 2023, a autorisé ces trois candidats à émettre une offre.

Après analyse des trois offres reçues, la commission d'analyse des dossiers, réunie le 10 octobre 2023, a décidé de procéder à une phase de négociation avec Familles rurales et UFCV.

Suite aux rencontres qui ont eu lieu les 12 et 13 octobre, Familles rurales et UFCV ont actualisé leurs offres.

La commission d'analyse des dossiers, réunie le 20 octobre 2023, a procédé au classement des offres.

Après discussion, le conseil municipal décide :

-d'attribuer à Familles rurales la concession pour la gestion des centres de loisirs de Clayes et de Parthenay-de-Bretagne ;

-d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte y afférent.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Fin de séance 20:40